

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLÉE

Séance du Lundi 28 Janvier 2021

Date de convocation : le 21 janvier 2021

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	
En exercice	15
Présents	13
Votants	13

Le vingt-huit janvier deux mil vingt-et-un, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

Etaient présents : M. Benoît COUTANT ; M. Éric DEBEFFE ; Mme. Florence DEBRUYNE ; M. Mathieu GAULTIER ; Mme. Monique GAULTIER, ; M. Loïc GUILLOT ; M. Aurélien HÉRISSON ; M. Laurent MALEVAL ; Mme. Dominique MANCEAU ; Mme. Laetitia MOREAU ; Mme. Virginie MOREAU ; M. Alain RESPLANDY-BERNARD ; Mme. Françoise WEINEL.

Absents excusés : Mme. Sarah PELLERIN, M. Sébastien BOUZINARD.

Madame Laëtitia MOREAU a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du Jour

- ❖ **Approbation des comptes-rendus des séances du 10 décembre 2020 et du 11 janvier 2021**
- ❖ **Délibération : Dissolution du Syndicat Intercommunal du Loir (SIL) et modalités de liquidation**
- ❖ **Délibération : Choix entreprise pour la réfection du toit du bâtiment « Le Relais de la Forêt »**
- ❖ **Délibération : Convention fourrière**
- ❖ **Délibération : Cession de bail du Béret Français à l'atelier FERNAND ROBERT**
- ❖ **Délibération : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (Dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**
- ❖ **Délibération : Acceptation devis – Voirie « Chemin de la Pihérie »**
- ❖ **Informations diverses**
- ❖ **Commissions**

Délibération : Dissolution du Syndicat Intercommunal du Loir (SIL) et modalités de liquidation (N°20210128_D0001)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Maire expose :

Par arrêté préfectoral en date du 19 juillet 1957, le syndicat Intercommunal a été créé pour l'entretien du Loir navigable et flottable dans la traversée de la Sarthe.

Au fil des années, différentes communes ont souhaité adhérer à ses compétences ce qui a conduit à son changement de dénomination et devient Syndicat Intercommunal du Loir.

Comme précisé à l'article 4 de ses statuts, le Syndicat Intercommunal du Loir est compétent dans le cadre d'actions liées au Loir telles que la lutte contre les nuisibles, la prise en considération des intérêts touristiques, le conseil aux riverains en matière de protection et de restauration des berges, la surveillance des pontons. Seules les communes riveraines du Loir peuvent adhérer à cette compétence.

En outre, le Syndicat Intercommunal du Loir assure le portage de la mission d'animation du site Natura 2000 Vallée du Loir de Bazouges à Vaas (FR 5200649) par délégation à un organisme extérieur. Seules les communes intégrées au périmètre Natura 2000 peuvent adhérer à cette compétence.

Les communes membres ont transféré ces compétences par délibération de leur Conseil municipal, au Syndicat Intercommunal du Loir. De la même manière, elles peuvent reprendre ces compétences.

Ainsi, comme envisagé suite à différentes discussions intervenues à plusieurs reprises lors de séances du comité syndical, il y a lieu de prévoir la dissolution du Syndicat Intercommunal du Loir. En effet, la majorité des actions liées au Loir rejoignent des compétences confiées à d'autres collectivités. Concernant le portage de Natura 2000, il sera repris par une autre structure. Le PETR Pays Vallée du Loir a fait acte de candidature.

Pour que la dissolution soit actée par un arrêté préfectoral, la majorité des conseils municipaux des communes membres doit délibérer pour en faire la demande comme le précise l'article 5212-33 du code général des collectivités territoriales.

Les biens meubles et immeubles seront remis à disposition des communes membres ainsi que le solde des dettes afférentes à ces biens, s'il en existe.

L'actif et le passif seront répartis de façon équitable entre les communes membres selon leur contribution aux compétences (actions liées au Loir, Natura 2000), conformément aux statuts d'origine.

Ainsi, après en avoir délibéré, **le Conseil municipal décide :**

- De demander la dissolution du Syndicat Intercommunal du Loir,
- D'acter le principe de liquidation et notamment la répartition des biens meubles et immeubles et de l'actif et du passif entre les communes membres selon les compétences auxquelles elles adhèrent.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	13
---------------	---	-------------------	---	-------------	----

Délibération : Choix entreprise pour la réfection du toit du bâtiment « Le Relais de la Forêt » (N°20210128_D0002)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant qu'il est nécessaire de refaire la toiture du bâtiment « Le Relais de la Forêt » situé au 1 rue des Meuniers et appartenant à la commune de Flée,

Considérant que la commission « Bâtiment » a analysé les offres reçues,

Considérant les offres reçues suivantes :

Entreprises		Montant HT	Montant TTC
SEVAULT Frères		3 876.33 €	4 651.60 €
SarI CHÉNEAU		15 613.04 €	18 735.65 €
MATRAS		12 666.09 €	15 199.31 €
	Variantes	13 547.96 €	16 257.55 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal** décide :

- De choisir l'offre de l'entreprise MATRAS avec variantes pour un total de 13 547.96€ HT soit 16 257.55€ TTC.
- D'autoriser le maire à signer le devis et tout document afférent à ce projet.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	13
---------------	---	-------------------	---	-------------	----

**Délibération : Convention fourrière
(N°20210128_D0003)**

Vu les articles L211-11et L211-24 et suivants du code rural et de la pêche maritime,
Considérant que la commune a l'obligation d'avoir une fourrière ou de conclure une convention avec une fourrière,

Après en avoir délibéré, **Le Conseil municipal** décide :

- De conclure une convention de fourrière animale avec la Ville du Mans pour l'année 2021.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document y afférent.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	13
---------------	---	-------------------	---	-------------	----

**Délibération : Cession de bail du Béret Français à l'atelier FERNAND ROBERT
(N°20210128_D0004)**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de commerce notamment les articles L145-1 et suivants concernant le statut des baux commerciaux,
Vu la délibération n°20210111_D0001 relative à la cession de bail de la société « Le Béret Français » à « la Chapellerie DANDURAND & Fils »,
Considérant qu'une cession du fonds de commerce de la société « Le Béret Français » exploité dans les locaux communaux – 6 rue du Luxembourg – 72500 – FLÉE – à la société « L'atelier Fernand ROBERT » dont le siège est à FONTENAY-LE-COMTE, 69 bis rue Rabelais à la place de la société « la Chapellerie DANDURANT & Fils », a été autorisé,
Considérant que la commune, propriétaire du local situé 6 rue du Luxembourg et signataire d'un bail avec la société « Le Béret français » du 12 février 2019, doit céder ce bail à la société « L'atelier Fernand ROBERT »,

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal** autorise Madame le Maire à signer l'acte de cession de droit au bail en faveur de la société « L'atelier Fernand ROBERT » ainsi que tout document afférent à cette affaire.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	13
---------------	---	-------------------	---	-------------	----

Délibération : Autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (Dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) (N°20210128_D0005)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1612-1,
Considérant qu'il est nécessaire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement afin d'assurer le bon fonctionnement de la collectivité,

Il est proposé au conseil municipal de faire application de l'article L 1612-1, à hauteur de **20 410.75€** (< 25% x 81 643€).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitres	Libellé des dépenses	Rappel budget 2020	Montant autorisé (max 25%)
2051	Concessions et droits similaires	1 100 €	275 €
2031	Frais études	5 000 €	1 250 €
2113	Terrains aménagés autre que voirie	2 943 €	735.75 €
2132	Immeuble de rapport	3 000 €	750 €
2151	Voirie	50 000 €	12 500€
21578	Autre matériel et outillage de voirie	1 500 €	375 €
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	3 000 €	750 €
2183	Matériel de bureau et informatique	2 100 €	525 €
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000 €	750 €
2315	Immobilisations en cours : Installations, matériel et outillage techniques	10 000 €	2 500 €
TOTAL		81 643 €	20 410.75 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter les propositions de Madame le maire dans les conditions exposées ci-dessus.
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	13
---------------	---	-------------------	---	-------------	----

Délibération : Acceptation devis – Voirie « Chemin de la Pihérie » (N°20210128_D0006)

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique,

Considérant qu'il est nécessaire de curer les fossés et de refaire le chemin de la Pihérie,
Considérant que la commission « Voirie » a analysé l'offre reçue par l'entreprise BARDET TP d'un montant total HT de 6 186.50€ soit 7 423.80€ TTC comprenant le curage de fossé, le débarnage du chemin et la fourniture de tout-venant pour le chemin de la Pihérie,

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal** décide :

- D'accepter l'offre de l'entreprise BARDET TP pour un montant total HT de 6 186.50€ soit 7 423.80€ TTC,
- D'autoriser madame le Maire à signer tout document y afférent.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	13
---------------	---	-------------------	---	-------------	----

INFORMATIONS DIVERSES

- **Commission : Voirie & Cimetière**

Monsieur Loïc GUILLOT présente le prévisionnel (voir ci-dessous) concernant les travaux de voirie sur les routes communales classées (gestion par l'intercommunalité). Le Conseil municipal accepte la proposition.

DÉNOMINATION DE LA VOIE	LOCALISATION	NATURE DES TRAVAUX	Quantité	Unité	Prix Unitaire H.T.	Opération retenue (Oui/Non)	Observations
Hors voirie		Installation de chantier	1	F	450,00 €		
Carroi Garanger	Vole mitoyenne avec Chahaignes	Travaux comprenant : * Curage de fossés * Dérasement d'accotement	1	F	188,50 €		Mitoyen avec Chahaignes - Si accord des 2 communes
VC 206		Travaux comprenant : * Reprofilage aux enrobés à chaud	1	F	4 550,00 €		
VC 204	De la VC 203 à la VC 205 + carrefour avec VC203	Travaux comprenant : * Reprofilage aux enrobés à chaud	1	F	4 810,00 €		
VC 203		Travaux comprenant : * Reprofilage aux enrobés à chaud * Curage de fossés * Dérasement d'accotement	1	F	18 530,00 €		
VC 128	De la Grande Fosse à Quincampolx	Travaux comprenant : * Reprofilage aux enrobés à chaud	1	F	3 900,00 €		
VC 207	De la RD 51 au Moulin d'Orme	Travaux comprenant : * Reprofilage aux enrobés à chaud	1	F	4 810,00 €		
VC 188		Travaux comprenant : * Reprofilage aux enrobés à chaud	1	F	5 850,00 €		
Parking Port Gauthier		Travaux comprenant : * Terrassement * Bordures * Enrobés	1	F	3 406,00 €		Prévoir environ 400 € pour le marquage

Montant total des opérations H.T : **46 474,50 €**

Concernant les voies communales (gestion par la commune), il est prévu cette année de refaire :

- Le chemin de la Pihérie (voir délibération ci-dessus),
- Le chemin de Ste Cécile pour un montant de 1 618.80€ TTC (1 349€ HT) par l'entreprise BARDET TP,
- L'allée de la Croix Bodin pour un montant de 5 049.60 TTC (4 208€ HT) par l'entreprise BARDET TP (devis à voter au prochain conseil municipal).

Le portail du cimetière va être repeint. Pour l'enlever, il est nécessaire de faire appel à un maçon car les pierres sont très friables. Des rendez-vous sont pris avec plusieurs entreprises de maçonnerie. Il va leur être demandé aussi :

- De rénover le mur de pierre à l'entrée de mairie se trouvant sur le côté du bâtiment.
- De refaire l'accès aux personnes à mobilité réduite à la salle des loisirs.

Arbres au lieu-dit « Port Gautier » : Des habitants au lieu-dit « Le Port Gautier » ont demandé à ce que des arbres communaux soient abattus car ils menaçaient de tomber sur leur maison. Des premiers devis ont d'abord été établis mais après discussion avec les habitants, ils ont proposé de ramasser le bois. Ainsi de nouveaux devis ont été demandés à deux entreprises :

- ARBOLOIR : 492€TTC soit 410€HT.
- AURIAU ELAGAGE : 612€TTC soit 510€HT.

La commission a décidé de choisir ARBOLOIR pour un montant de 492€TTC soit 410€HT.

Concernant le marronnier, il est impossible d'agir car il se trouve sur une voie départementale.

- **Commission : Animation & Communication**

Si la crise sanitaire le permet, différentes animations tout au long de l'année sont prévues :

- Chasse aux œufs à Pâques à la Chapelle Sainte Cécile avec l'organisation d'un pique-nique partagé.
- Fête nationale - 14 juillet : La cérémonie des quatre communes (Beaumont-Pied-de-Bœuf / Jupilles / Thoiré-sur-Dinan / Flée) doit être organisée par la commune de Flée ainsi qu'un vin d'honneur. Il n'y aura pas de feu d'artifice organisé.
- Journée du Patrimoine – 18 septembre : Il sera organisé un feu d'artifice et différentes animations.
- 11 novembre : Repas pour les personnes de plus de 70 ans.
- Colis des anciens pour les personnes de plus de 75 ans.
- Noël des enfants : il a été réservé un magicien appelé « JUMINIMAN ».

Blog

Le nom de domaine a dû être modifié car depuis 2016, il n'est pas possible de prendre un nom de commune comme nom de domaine donc le nouveau nom est : fleefr.fr

Dans un premier temps, le blog sera dédié à l'information communale et aux questions posées par les habitants au Conseil municipal.

Lien

Il est presque finalisé ; quelques corrections vont être apportées. Un devis a été demandé à l'entreprise « Graphiloir » pour l'impression de 300 exemplaires.

Il sera glissé dans « le Lien » un formulaire demandant aux habitants s'ils veulent continuer à le recevoir par voie postale. Cette année, ils seront distribués par les conseillers.

- **Commission : Développement économique du bourg**

Aurélien HERRISSON informe les conseillers qu'il a rencontré en présence de Monsieur Benoît COUTANT l'association « 7BelleFamille » qui après 3 ans de travail ont créé à Bonnetable un établissement. Il contient six logements qui sont loués à un bailleur privé pour 30 000 € à l'année. Les personnes pouvant prétendre au logement sont autonomes. Pour le moment, deux logements sont loués et les loyers sont de 800€

Cette association cherche d'autres bâtiments à louer pour faire la même chose.

Les conseillers souhaitent sonder les habitants sur l'avenir du bâtiment « Le Relais de la Forêt » à l'aide d'un questionnaire.

Monsieur Aurélien HERISSON indique qu'il a demandé des devis à trois entreprises pour faire une étude de faisabilité du projet et qu'ils seront étudiés prochainement.

- **Commission intercommunale : Tourisme**

Madame Florence DEBRUYNE, représentante de la commune à la commission intercommunale, en fait un résumé.

Concernant CARNUTA, il y a de nouveaux projets et un changement de gestion.

L'école de musique est fermée. Il va y avoir une augmentation de tarifs car il est prévu de nouveaux projets.

Il va être mis en place une maison des vins à la Chartre sur le Loir ainsi qu'une nouvelle route des vins.

Un recensement des chemins de randonnées sur le territoire de la communauté de communes va être fait afin de faire une boucle avec la voie verte.

- **Personnel communal**

Un nouvel agent arrive lundi 1^{er} février pour une semaine d'immersion conventionnée avec Pôle Emploi. Si à la fin, cela est concluant, l'agent sera recruté en contrat CAE pour une durée de 12 mois.

- **Réunion : Syndicat des ordures ménagères**

Madame Dominique MANCEAU, représentante de la commune au syndicat, indique qu'il va y avoir une augmentation des tarifs de 5%. Cela se justifie par la baisse du prix de rachat des matériaux recyclables et par l'augmentation des impayés.

- **CNAS**

Monsieur Laurent MALEVAL, représentant élu au CNAS, indique qu'il y a des élections.

Réunions à venir :

Changement de date pour le **Conseil municipal du mois de Mars** : Jeudi 18 mars à 20h15.

Commission finances : Vendredi 5 mars à 15h.

Commission développement économique du bourg : Lundi 8 février à 18h30.

Commission animation / communication : Jeudi 4 mars à 18h.